



Assurance de moto chez le garagiste

Par **christelle34**, le **13/01/2016** à **14:20**

Bonjour,

J'ai une de mes motos chez le garagiste depuis juillet 2015 avec une panne conséquente (coût élevés de réparation) et qui va y resté encore quelque temps. Elle est arrivée chez ce garagiste grâce à l'assistance de mon assurance. Mais je ne souhaite pas me séparer de cette moto.

Comment je peux « alléger » la cotisation de mon assurance ? . Quel contrat souscrire (RC, hors circulation, .. ? A quel moment faire la démarche ? Es-ce rétroactif ?

Sous quelle condition je peux résilier mon contrat?

Merci de votre réponse, de vos conseils.